



SNUipp Isère
Bourse du travail
32 avenue de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
04 76 40 14 07
snu38@snuipp.fr
<http://38.snuipp.fr>

Gabrielle Beyler
Secrétaire départementale

À

Monsieur le Préfet

Grenoble, le 27 février 2009

Monsieur le Préfet,

Lors du Conseil départemental de l'Education nationale du 5 février, nous avons interrogé l'Inspectrice d'académie sur la régularité du fichier ministériel utilisé pour consigner les résultats des évaluations nationales des élèves de CM2, au regard de la loi informatique et liberté.

En effet, ce fichier n'a pas encore reçu le récépissé de la Commission Nationale Informatique et Liberté, pourtant obligatoire.

Nous n'avons reçu aucune réponse et donc aucune garantie sur la légalité de ce fichier et sur les risques encourus par les collègues qui l'utiliseraient dans ces conditions.

A ce jour, la CNIL n'a toujours pas rendu son avis sur ce logiciel.

Malgré cela, nos collègues continuent à recevoir des injonctions de la part de notre administration à utiliser ce fichier.

Nous tenons à attirer une nouvelle fois votre attention sur cette situation et vous faire part des interrogations et des inquiétudes de nombreux enseignants du premier degré.

Soyez assuré, Monsieur le Préfet de notre attachement au service public d'éducation et recevez mes salutations distinguées.

Gabrielle Beyler,

Pour le SNUipp Isère

Copie : Madame l'Inspectrice d'académie de l'Isère